

Santé des non-fumeurs—Loi

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur des motions veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité du paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur les motions proposées est reporté.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood) propose:

Motion n° 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-204, à l'article 5, en retranchant la ligne 4, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«b) à bord d'un navire à passagers immatriculé en vertu».

Motion n° 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-204, à l'article 5, en retranchant la ligne 7, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«c) à bord d'un train de voyageurs».

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions n° 3 et 4 ont été regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion n° 3 s'appliquera à la motion n° 4. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur les motions n° 3 et 4 inscrites au nom de la députée de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Nous allons passer maintenant aux votes reportés. Convoquez les députés.

● (1700)

Et le timbre ayant retenti:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'alinéa 13(4)a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement a demandé le report du vote sur la motion proposée. En conséquence, le vote sur la motion dont la Chambre est saisie est reporté à 18 heures, demain, auquel moment le timbre pour convoquer les députés sonnera pendant 15 minutes sans plus.

Comme il est 17h04, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17h04.)